

ÉCRIRE LISIÈLEMENT AVEC UNE ENCRE INDELÉBILE.  
CECI EST UN DOCUMENT PERMANENT.

Chaque information doit être donnée minutieusement.  
Cette formule ne doit pas être lacérée. Elle doit contenir toutes les informations demandées, y compris les noms de famille et de baptême, au complet, de toutes les parties. Si cela est impossible indiquer la raison de l'omission.

Cette formule placée dans une enveloppe marquée "Statistique Fédérale—Franco—Pénalité pour usage illégal—\$300", et correctement adressée, jouira de la "FRANCHISE POSTALE".

FORMULE E.

PROVINCE DE QUÉBEC—SERVICE PROVINCIAL D'HYGIÈNE

BULLETIN STATISTIQUE DE MARIAGE

1. LIEU DU MARIAGE—  
Comté de Remouski Municipalité civile de Ste-Blandine  
(Comté provincial) (Écrire le nom et spécifier si c'est une cité, une ville, un village ou une municipalité rurale)

ÉPOUX		ÉPOUSE	
2. Nom et prénoms <u>Suzey Laurier</u>	12. Nom et prénoms <u>Pauline Simone</u>		
3. Occupation <u>fromager</u>	13. Occupation <u>institutrice</u>		
4. Célibataire, veuf ou divorcé	14. Célibataire, veuve ou divorcée		
5. Âge <u>25</u>	15. Âge <u>20 ans</u>		
6. Religion <u>catholique</u>	16. Religion <u>catholique</u>		
7. Résidence <u>Ste-Blandine</u> (Domicile habituel)	17. Résidence <u>Ste-Blandine</u> (Domicile habituel)		
8. Lieu de naissance <u>Quebec</u> (Province ou pays)	18. Lieu de naissance <u>Quebec</u> (Province ou pays)		
9. Lieu de naissance de son père <u>Etate-Ynis</u> (Province ou pays)	19. Lieu de naissance de son père <u>Quebec</u> (Province ou pays)		
10. L'époux sait-il lire? <u>ou</u>	20. L'épouse sait-elle lire? <u>ou</u>		
11. L'époux sait-il écrire? <u>ou</u>	21. L'épouse sait-elle écrire? <u>ou</u>		
22. Date du mariage <u>9</u> <u>août</u> <u>1939</u> (jour) (mois) (année)	23. Par licence ou par bans <u>—</u>		

24. LIEU DE L'ENREGISTREMENT DU MARIAGE—

(a) Nom de la paroisse ou église Ste-Blandine (b) Municipalité civile de Ste-Blandine  
(c) Date 9 août 1939 (d) Comté provincial de Remouski  
(jour) (mois) (année)

25. Nom du ministre du culte chargé de la tenue des registres de l'état civil

dans lesquels l'acte de l'enregistrement de ce mariage fut fait

Toute autre personne qu'un ministre du culte enregistrant ce mariage doit signer ici

CHARLES MICHAUD, père curé  
STE-BLANDINE

(FOR ENGLISH SEE OTHER SIDE)

113106